

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2010**

L'an deux mille dix et le sept septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BOUCHER, Maire.

*Présents : Mesdames et Messieurs Joël BOUCHER, Christine OTTAVY, Germain LYONNET, Marie-Françoise DORAND, Philippe GAGNIERE, Joëlle MEILHAC, Laurent MONCEL, Philippe CHEVALIER, Gérard DAL GOBBO, Stéphanie ROZIER, Odile MIRGUET-DAVID, Nathalie LARDELLIER, Monique AUBERT, Cyrille FIARD, Marie-Josèphe RUF, Véronique ROUX, Brice LAGARDE, Martine BREYTON, Florence DUFOUR, Richard PLAISANTIN*

*Etaient excusés : Hervé RIPPE, Michelle FONTANELLE*

*Secrétaire élu : Brice LAGARDE*

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

### **AVENANT AU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE**

Christine Ottavy présente l'avenant que la Commune peut passer avec la CAF de Lyon dans le cadre du contrat enfance et jeunesse existant au niveau intercommunal.

Dans le cadre du développement des activités périscolaires, et de l'accueil des enfants les mercredis et les vacances scolaires par la MJC, dans le cadre du CLSH, actions financées par la Commune, la CAF participera au financement du CLSH en remboursant une partie de la contribution de la Commune versée à la MJC

Si la mise en place du CLSH les mercredis n'est pas effective en septembre, du fait du manque de locaux et de l'absence de projet défini, les responsables de la MJC et de la Commune monteront un groupe de travail pour faire aboutir ce projet le plus rapidement possible.

Par 18 voix pour, et deux abstentions (Gérard Dal Gobbo et Philippe Chevalier), le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat enfance et jeunesse avec la CAF de LYON.

### **MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Germain Lyonnet expose au conseil municipal que, conformément à l'article L.123-13 du Code de l'urbanisme, le Maire a engagé la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé de la commune de Quincieux pour les raisons suivantes :

- Rendre possible un projet de mise en place d'une couverture en panneau photovoltaïque située dans la zone AUi au lieu dit le Foillot,
- Apporter des précisions et adaptations au règlement et notamment sur les zones UH, UB, UM, Ui et zones A et N,
- Modifier la limite entre la zone UM et le secteur 1UM,
- Prendre en compte le risque inondation et reporter les aléas sur le document graphique.

Les modifications envisagées ont été réunies dans un dossier composé d'un registre, d'un rapport de présentation, d'un règlement et de documents graphiques qui a été :

- notifié le 28 avril 2010 aux autorités mentionnées à l'article L.123-13 dernier alinéa du Code de l'urbanisme, à savoir : le Préfet du Rhône, le Département du Rhône, La Région Rhône-Alpes, le SCOT Beaujolais,
- soumis à enquête publique d'une durée de 32 jours, du 14 juin au 15 juillet 2010 inclus.

A l'issue de cette enquête, M. Serge ARVEUF commissaire enquêteur, désigné par l'ordonnance en date du 4 mai 2010 de M. ROUVIERE, le Président du Tribunal Administratif de LYON, a remis un rapport.

Par conséquent, il a émis un avis favorable au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme  
M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et deux abstentions (Gérard Dal Gobbo, Nathalie Lardellier),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-13 et R.123-19,

- **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme modifié de la commune
- **DIT** que la présente délibération sera soumise aux mesures de publicité et d'information édictées à l'article R.123-25 du Code de l'urbanisme.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du dernier **conseil de communauté** qui s'est réuni le 21 juillet dernier et durant lequel a été délibéré le projet de fusion des Communautés de Communes Beaujolais Saône Pierres Dorées et Monts d'Or Azergues par 12 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

Par ailleurs Monsieur le Maire indique qu'il a eu des contacts téléphoniques prometteurs avec le Grand Lyon. La question de l'adhésion de la Commune au Grand Lyon sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Monique Aubert rend compte du **voyage au Portugal** organisé en août dans le cadre du jumelage. Monsieur le Maire la remercie.

**Projet de carrières Plattard** : la commission devrait se réunir prochainement. Un rendu sera fait par les élus membres lors d'une prochaine séance.

**Projet d'aménagement du centre Bourg** : une étude de faisabilité a été confiée au CAUE pour le futur aménagement du centre Bourg, après l'acquisition des tènements « Proxi » et « Café des Platanes » par la commune. Un document sera transmis aux conseillers et un conseil municipal extraordinaire sera réuni pour une présentation par le CAUE et un débat afin d'avancer sur cet aménagement.

### **Rentrée scolaire :**

-effectifs en légère baisse (238 en élémentaire contre 241 l'an dernier, 128 en maternelle contre 131).

-Présentation des nouvelles équipes d'enseignants et personnels.

-Rased : réseau complet avec trois enseignants.

-Service minimum d'accueil activé le 7.09.2010 : 32 élèves d'élémentaire et 7 de maternelle ont été pris en charge

-Cars scolaires : deux arrêts ont été modifiés pour le bien-être et la sécurité des enfants.

**Fleurissement** : Philippe Gagnière indique que les habitants ont beaucoup moins fleuri que les années précédentes pour privilégier la culture des potagers.

Une commission de travail se mettra en place pour réfléchir et donner des orientations pour le fleurissement de la commune.

**Journées du Patrimoine** : un rallye quizz est organisé pour les enfants de la commune. La Chapelle pourra être visitée les samedi 18 et dimanche 19 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire